



Billets d'Afrique... ...et d'ailleurs



Informations et avis de recherche sur les avatars des relations franco-africaines



Dossier

Les pièges de l'aide publique au développement

En juillet aura lieu la troisième conférence mondiale sur le financement du développement, où pays dits « donateurs » et « bénéficiaires » devront définir les priorités d'action des prochaines années. L'occasion de faire le point sur la générosité mensongère de l'aide publique au développement, dans laquelle la France aimerait comptabiliser des dépenses liées aux opérations militaires, et sur les autres flux financiers Nord-Sud (dossier, pp. 6-10).

P.2 LES BRÈVES DE LA FRANÇAFRIQUE

P.3 ÉDITO Un complot contre l'armée française

P.4 BURUNDI

Pierre Nkurunziza, du satrape au criminel de guerre

L'obstination du président burundais à arracher un troisième mandat le 26 juin prochain pousse ce petit pays d'Afrique centrale vers la guerre civile.

P.6 DOSSIER Qui finance qui ?

Au lieu de laisser l'ONU s'attaquer à la dette et à l'évasion fiscale, la France soutient les solutions mixant les financements publics et privés, risquant de développer surtout le secteur financier.

P.7 DOSSIER Pour en finir avec les 0,7 %

Petit retour historique sur l'aide au développement, et sur un objectif chiffré aussi aberrant qu'inutile.

P.8-9 DOSSIER Au Nord comme au Sud, rien de nouveau

La conférence mondiale sur le financement du développement et l'anniversaire de la première loi française sur le développement sont l'occasion de faire le point sur l'aide française.

P.10 DOSSIER Aide militaire au développement

Pour tenter de gonfler artificiellement le montant de son Aide publique au développement (APD), la France aimerait y inclure une partie de ses dépenses militaires...

P.11-12 PRÉSIDENTIELLE AU TOGO Une histoire de fraudes massives sous couvert des médias français

Sans surprise, Faure Gnassingbé le président sortant a été déclaré « vainqueur » de la présidentielle du 25 avril 2015 au Togo. Un scrutin marqué par des fraudes, l'implication complice de certains médias français et la reconnaissance hâtive des résultats par la France et la Francophonie.



De de Villiers à Déby en passant par Hollande

Dans un reportage sur « les boîtes de communication au service des dictatures », L'Autre JT de France 4 interviewe Thierry Coste, lobbyiste décomplexé au service du gouvernement tchadien, qui se félicite de son action (30/04) : « je voulais absolument que [le Tchad] soit présent au Salon de l'agriculture parce que le Salon de l'agriculture c'est une caisse de résonance terrible et c'est un pays agricole. Alors bien sûr on va me dire, oui mais c'était pour soigner l'image, on a fait venir des ministres. Oui c'est vrai mais ça c'est un élément important. Mon job c'est d'être le facilitateur (...). Vous avez raison, j'ai organisé la vitrine. La vitrine, elle fait peut être oublier autre chose. Mais ça c'est pas grave, moi je m'en fous, c'est mon job. (...) Ca a très bien marché. Oui, bien sûr ! D'ailleurs il y a eu de très bons papiers sur l'atout tchadien, des choses comme ça. (...) Mon métier c'est de faire en sorte qu'on s'occupe de l'essentiel et pas du superflu. Je suis désolé, parfois, les droits de l'homme c'est du superflu. » Il faut dire que les prestations au service de la dictature tchadienne peuvent atteindre plusieurs centaines de milliers d'euros. Ça aide à distinguer l'essentiel du superflu... Thierry Coste exerçait préalablement son activité de lobbyiste au service de la fédération nationale de chasse et du parti Chasse, pêche nature et tradition (CPNT) avant de se rallier à de Villiers. Mais en 2012, « j'étais la plume de François Hollande sur la chasse, la pêche et la ruralité », avait-il affirmé. (L'Opinion, 22/10/2013)

Corsafrique

Médiapart (22/05) révèle le contenu d'écoutes téléphoniques « dans le cadre des investigations judiciaires visant l'homme d'affaires corse Michel Tomi, à la tête d'un empire financier en Afrique ». On connaissait déjà la proximité de ce celui qu'on soupçonne « d'être, au mieux, le banquier du milieu corse et, au pire, l'un de ses parrains les plus redoutables », et certains chefs d'État africains (Bongo père puis fils au Gabon, IBK au Mali notamment), mais on découvre l'étendue des largesses qui lui valent d'être mis en examen pour corruption d'agents publics étrangers : « croisières sur un yacht, voyages en jets privés, séjours dans les plus grands palaces parisiens, transport en limousines, achats de costumes de luxe,

de voitures, de lunettes, soins médicaux réglés rubis sur l'ongle ». Une vraie nounou... et un vrai proxo. On le découvre aussi proposant une « une belle hôtesse, une bulgare », pour « le petit massage », à un Omar Bongo ricanant. Détails croustillants, il « va même jusqu'à s'occuper des films qui doivent être téléchargés dans l'I-Pad du président malien. La liste qu'il dicte à l'un de ses obligés, lors d'une conversation téléphonique du 8 février, à 14 h 26, parle d'elle-même : « Les trois "Parrains", "Les Affranchis", "Ultimo Padrino", mets la série "Corleone", elle est belle, mets-lui la série – elle est pas très belle – "Mafiosa", sur la Corse. Ça va lui plaire." Cela ne s'invente pas. »

Pauvres soldats

Interviewé sur les soupçons de viols qui pèsent sur des militaires français à l'encontre d'enfants centrafricains, documentés par un rapport de l'ONU, le chef d'état-major de l'armée de Terre, le général Jean-Pierre Bosser, consent à reconnaître que si les accusations « sont avérées (...) c'est extrêmement grave parce qu'on touche à l'intégrité physique et morale de jeunes enfants ». Mais surtout, ajoute-t-il « c'est toute une armée qui en prend plein la figure » et « Si jamais ce n'est pas avéré, c'est aussi grave (...) Cela veut dire qu'il n'y a pas de présomption d'innocence pour le groupe, pour la communauté militaire. Tous nos soldats sont assimilés à des violeurs d'enfants ». Et on comprend qu'ils en souffrent autant que les victimes de crimes pédophiles, puisque c'est « aussi grave ». Les militaires sont des grands enfants... Alors que tout indique que le secret aurait été maintenu si le rapport n'avait pas fuité, et que les magistrats centrafricains ne décolèrent pas de ne pas avoir été associés à l'enquête, le général reste perplexe : « Ce qu'il faut en tirer comme enseignement, je n'en sais rien », ajoute-t-il « mais j'avoue qu'on a du mal à comprendre pourquoi ce sujet nous colle comme cela à la peau alors que l'enquête est en cours ». Vite ! Un abonnement à *Billets d'Afrique* pour éclairer sa lanterne...

Une enquête mal partie

Le JDD (03/05) apporte quelques précisions sur les enquêtes déclenchées après que le suédois Anders Kompars ait décidé de transmettre au Quai d'Orsay le rapport de l'ONU sur les enfants violés par des militaires français : « Le document

est transmis au ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian, qui décide simultanément de lancer une "enquête de commandement" et de saisir la Justice, le 29 juillet. François Molins, le procureur de Paris, lance aussitôt une enquête préliminaire et cosaisit la prévôté, le service de gendarmerie compétent pour mener des enquêtes judiciaires sur les forces françaises, et la section de recherche de la gendarmerie de Paris. L'Élysée et Matignon sont prévenus. L'enquête de commandement s'est terminée en une dizaine de jours (...) Des hauts gradés de l'opération Sangaris ont été entendus, tous ont affirmé qu'ils n'avaient jamais eu vent du moindre soupçon. En dix jours, cette enquête de commandement a conclu qu'il fallait... des investigations judiciaires poussées. De leur côté, les gendarmes de la prévôté atterrissent à Bangui une première fois dès le mois d'août 2014. Ils ont pour mission de "débroussailler". Selon une de nos sources, ils auraient bel et bien entendu un des enfants cités dans le rapport de l'ONU, et ce dernier aurait refusé de revenir sur ses accusations. » Etrange formulation ! Le but de l'audition était-il d'obtenir une rétractation des victimes et des témoins ? « De son côté, le parquet de Paris attend depuis des mois les réponses à son questionnaire... et aussi la conclusion de l'enquête de commandement pourtant terminée depuis fin août. Celle-ci devait être transmise cette semaine, mais comme elle est couverte par le secret-défense, le parquet doit solliciter sa levée. A ce jour, aucune demande d'entraide internationale n'a encore été faite auprès du procureur de Bangui, Ghislain Grésenguet. Ce dernier a tout découvert cette semaine dans la presse et a aussitôt ouvert une information judiciaire. » Ou comment ralentir au maximum une enquête sur une affaire qui devait rester la plus discrète possible...

Contre-feux

Au concours des « éléments de langage » visant à relativiser les viols commis en Centrafrique, la palme revient incontestablement au général en retraite Philippe Beny, que l'on en juge aussi bien par la diffusion de sa réaction indignée sur différents sites, ou par la reprise de son argumentaire dans différents articles, aussi bien que par la qualité incontestable de ce dernier. Tout y passe : le complot anglo-saxon contre la France, le soupçon jeté sur les victimes qui auraient pu avoir été achetées pour nuire à l'armée française, le caractère chaotique du

théâtre d'opération et l'impossible reconstitution des faits, la faiblesse de la nature humaine, la comparaison avec les cas de pédophilie dans l'Education nationale... Comme il le rappelle en introduction, le général n'est pas n'importe qui et ne parle pas de n'importe où : « *J'ai un petit avantage sur ceux qui écrivent ou pérorer sans trop rien connaître de la réalité de cette affaire: Je suis à Bangui depuis longtemps, je connais le contexte général, les lieux et nombre des acteurs en cause. En outre, je suis ce qu'on peut appeler "un vieux soldat" qui en a pas mal vu, notamment en Afrique, et je pense être capable de poser un regard un peu plus discursif que d'autres sur tout cela.* » Le général est en effet un pur produit de la Coloniale, et actuellement conseiller militaire du chef de l'État centrafricain aux côtés d'autres coopérants français... L'État centrafricain est bien encadré.

Ministre de l'Intérieur... de l'Afrique

Le ministre français de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve s'est rendu en visite officielle mi-mai au Cameroun et au Niger. Son entretien avec Paul Biya a sans doute été l'occasion de déminer le terrain après les remarques acerbes d'un rapport parlementaire français (censuré par Elisabeth Guigou au nom de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée, cf *Billets* n°246) sur la dictature camerounaise. Le ministre français s'est félicité de « *la qualité* » de son entretien avec Biya et de l'excellence de la relation franco-camerounaise depuis des décennies. Il n'a pas exclu l'éventualité d'une visite de Hollande. L'occasion aussi de revenir sur les deux grandes préoccupations de la diplomatie française concernant l'Afrique : la guerre contre le terrorisme et la lutte contre l'immigration clandestine. « *Ceux qui partent sont un trésor pour le Cameroun* », a expliqué Bernard Cazeneuve. Mais les paroles sirupeuses ne suffisent pas, il a surtout annoncé, chez le président nigérien Mahamadou Issoufou, la création de « *centres pour migrants (...)* que l'Union européenne se propose de mettre en place dans le cadre d'une démarche conjointe avec le Niger » et « *qui doivent être l'occasion de porter des politiques ambitieuses de développement pour les migrants et pour les Etats* » (*RFI*, 16/05) La Libye n'étant plus en mesure de jouer le rôle de chien de garde contre les migrants que l'Europe lui avait sous-traité du temps de Kadhafi, s'agit-il de créer de nouveaux centres de rétention en amont ?

Un complot contre l'armée française

Au cours du premier trimestre 2014, des enquêteurs de l'ONU, alertés par des bénévoles centrafricains, recueillent les témoignages circonstanciés de six enfants faisant état d'abus sexuels commis à leur rencontre par une quinzaine de soldats français de l'opération Sangaris. Le compte rendu de ces faits est transmis en juillet aux autorités françaises mais ce n'est que fin avril 2015 que le contenu de ce rapport est révélé au public par le quotidien britannique *The Guardian*. Depuis c'est la panique car, sans ces "indiscretions", pour reprendre le terme utilisé par Chevènement, on était parti pour l'enterrement de l'affaire.

L'article du *Guardian* contraint les autorités politiques à réagir publiquement. Aucune n'a un mot de compassion pour les petites victimes présumées de ce que Hollande appelle « *de mauvais comportements* », pas même Royal. Elle s'était pourtant, en tant que ministre de l'enseignement scolaire du gouvernement Jospin, spécialisée dans la lutte contre la pédophilie, au point d'édicter une circulaire faisant obligation aux établissements d'enseignement de suspendre avant toute enquête tout agent faisant l'objet de telles dénonciations. Mais il ne s'agit plus là d'enfants français mais centrafricains et de l'image de l'armée. Sur ce point on sera « *implacables* », affirme Hollande, selon qui « *aucune tache ne doit écorner (sic) l'uniforme* » ; « *si quelqu'un a sali le drapeau qu'il se dénonce* », affirme grotesquement Le Drian.

La presse aux ordres reçoit le message cinq sur cinq et emploie toute son énergie ancillaire à frotter uniformes et drapeau, n'hésitant pas pour cela à verser dans le complotisme. L'*Obs* évoque une « *énorme manip* » sans avancer le moindre fait à l'appui de cette grave accusation. Le *Monde* développe longuement l'hypothèse complotiste, qui serait confortée selon ses « *journalistes* » par... la concordance des témoignages ! L'ignoble est atteint quand ces mêmes « *journalistes* » affirment que ces enfants affamés « *pourraient mentir contre quelques billets* », sans préciser qui aurait distribué ces billets. Ils concluent que l'établissement des faits serait impossible, alors que le premier recueil des témoignages a été remarquablement fait par un travailleur social en charge de la protection des enfants. En dépit de tous ces éléments, la journaliste Nathalie Guibert affirme qu'« *on est dans quelque chose d'irrationnel* », quand la seule chose invraisemblable est ce prétendu complot.

Après ce tir de barrage gageons que l'instruction judiciaire, enfin engagée il y a quelques jours, va s'enliser indéfiniment, telle celle ouverte à la suite de plaintes de victimes rwandaises contre l'armée française, notamment pour des viols commis en 1994. Si jamais un procès a lieu on assistera au lamentable spectacle donné par celui des militaires lyncheurs de Firmin Mahé, où l'on a vu le ministère public glorifier les accusés. Quant à l'affaire de Bouaké, dont les victimes étaient des soldats français, elle semble définitivement ensevelie sous les mensonges ministériels.

De tels crimes sont appelés à se répéter. Tant que l'armée française en Afrique restera au-dessus des lois, elle attirera irrésistiblement dans ses rangs pédophiles et autres criminels, qui sauront pouvoir y trouver un sanctuaire d'impunité grâce à l'active complicité des autorités civiles et militaires et des organes d'information. En souillant ainsi des êtres sans défense, on ne lave certainement pas l'honneur de l'armée française : on y ajoute le déshonneur des autorités politiques et du journalisme français.

Odile Tobner

BURUNDI

Pierre Nkurunziza, du satrape au criminel de guerre

L'obstination du président burundais Pierre Nkurunziza à arracher un troisième mandat le 26 juin prochain, en violation des Accords de paix d'Arusha et de la Constitution, pousse ce petit pays d'Afrique centrale vers la guerre civile. Les tortures et tueries perpétrées par la police et les militants du parti présidentiel contre les leaders d'une société civile désarmée mais déterminée à préserver la démocratie pourraient valoir à Pierre Nkurunziza une plainte et un mandat d'arrêt international.

Presque chaque jour depuis le 26 avril, des Burundais manifestent contre le tripatouillage juridique qui fonderait un troisième mandat du président Nkurunziza¹. Et pratiquement chaque jour, policiers et militants Imbonerakure (« les voyants ») affublés d'uniformes de la police tirent à balles réelles sur les manifestants : officiellement, une quarantaine de tués et des centaines de blessés au 31 mai. En octobre 2014 au Burkina Faso, il avait suffi de quelques jours pour jeter à bas l'homme qui prétendait modifier la Constitution pour se représenter. A Bujumbura, le régime du satrape burundais semble plus solide que celui de Blaise Compaoré. Aussi, le spectre d'une guerre civile prend peu à peu consistance.

Une paix chèrement acquise aujourd'hui menacée

En octobre 1993, l'assassinat du premier président burundais démocratiquement élu, le Hutu Melchior Ndadaye, par des militaires tutsi putschistes, avait ouvert le cycle d'une quinzaine d'années de guerre civile. 300 000 morts plus tard – Hutu ici, Tutsi là – et un pays ravagé, l'heure avait enfin sonné d'une négociation de partage du pouvoir. Signés le 28 août 2000 sous l'égide du président sud africain Nelson Mandela, les Accords d'Arusha pour le Burundi prévoyaient un système de quotas garantissant l'équilibre des postes au sein de l'armée, de l'administration et de la représentation politique. L'Afrique du Sud envoyait 700 militaires pour veiller à la mise en place de l'accord et assurer la sécurité des membres de l'opposition de retour d'exil. Une assemblée nationale de transition était élue, et l'Accord se transformait en Constitution.

De nombreux spécialistes de la région avaient exprimé leur inquiétude sur une « usine à gaz » qui faisait l'impasse sur le

jugement des coupables de tueries et partageait le pouvoir en quotas ethniques, ce système qui avait conduit le Rwanda à l'abîme. L'objectif des négociateurs d'Arusha n'était évidemment pas de construire un « Hutuland » et un « Tutsiland », mais de relever un pays où les deux groupes devaient trouver leur équilibre. Un exercice particulièrement difficile, mais reconnu comme « gagnant-gagnant ».

Rallié en 2003 à cet accord, Pierre Nkurunziza, leader du principal mouvement rebelle, le Conseil national pour la défense de la démocratie – Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD), y a vite trouvé son compte : en 2005, le Parlement l'élysait président de la République. En 2010, il était seul réel candidat face à une opposition désorganisée et intimidée.

Si jusqu'en 2010 les Burundais avaient apprécié les bienfaits de la paix, le second mandat de Pierre Nkurunziza s'est révélé désastreux. Corruption effrénée à tous les niveaux de l'Etat, incurie, sectarisme ont obéré le développement du pays, alors que le Rwanda voisin, tout aussi pauvre il y a un quart de siècle, est aujourd'hui un modèle pour sa bonne gouvernance. Le régime ne tient plus que par l'institutionnalisation de la terreur, au point d'inquiéter certains hiérarques.

Le parti présidentiel lui-même, le CNDD-FDD, était très partagé sur la perspective d'un troisième mandat. Le « Comité des sages » du parti avait émis un avis négatif. Une véritable giflle pour le président.

Pierre Nkurunziza a commencé par un coup de force au sein de son parti. Les miliciens Imbonerakure, la « Ligue de la jeunesse du parti » ont été convoqués le 25 avril pour « encadrer » un congrès extraordinaire qui a avalisé le principe d'un troisième mandat. Ensuite, les menaces de mort contre les membres de la Cour constitutionnelle ont permis d'avaliser le tripatouillage institutionnel.

Un troisième mandat qui déstabiliserait le pays

Puissante et bien organisée, la société civile burundaise a parfaitement compris que le troisième mandat mettrait en pièces les accords de paix d'Arusha et ferait reculer pour longtemps la démocratie naissante. Un comité anti-troisième mandat, rassemblant un millier d'associations, a appelé à des manifestations violemment réprimées par la police.

Pierre Nkurunziza en a profité pour faire couper les émetteurs relais des trois principales radios indépendantes du Burundi sous prétexte que ces radios incitent la population « au soulèvement ».

Selon l'International Crisis Group (ICG), une ONG dont les analyses de la vie politique au Burundi font autorité, « la situation est beaucoup plus grave que les élections ratées de 2010 : ce qui est en jeu à travers ce nouveau cycle électoral est le maintien de l'accord d'Arusha comme fondation du régime burundais. (...) l'épreuve de vérité que constituent ces élections risque de devenir une épreuve de force »².

Pour la journaliste Colette Braeckman, « tout indique que le Conseil de Sécurité dispose désormais d'informations confirmant les rumeurs qui traversent le Burundi depuis des semaines, selon lesquelles le parti au pouvoir serait prêt à prendre le risque d'une déstabilisation violente afin d'assurer la victoire électorale de son candidat, le président sortant et que le recrutement de jeunes miliciens, les Imbonerakure et la distribution d'armes dans toutes les provinces seraient organisés par l'ancien chef des services de renseignements, Adolphe Nshimiymana, l'un des hommes les plus redoutés du pays, devenu conseiller à la présidence ».



Pierre Nkurunziza lors d'une visite en Afrique du Sud.
Photo CC gouvernement sud-africain.

Souffler sur les braises de l'ethnisme

Fils d'un député tué en 1972 lorsque l'armée burundaise à majorité tutsi avait massivement éliminé les élites hutu, ancien leader d'un mouvement rebelle, aujourd'hui pasteur évangéliste partageant sa vie entre prières et entraînements sur les stades de football, le président Nkurunziza dissimule sous son apparente bonhomie un entêtement mystique. Se disant investi par Dieu pour diriger le Burundi, il ne tolère aucune contradiction. Son régime, à l'instar de celui du président Habyarimana au Rwanda avant 1994, distille une propagande insidieuse contre une « menace tutsi » derrière des mots codés. Alors que les cortèges de manifestants sont composés de Hutu et de Tutsi, unis dans une revendication sociale de grande ampleur, le pouvoir prétend que les protestataires viennent de « *quartiers hima* » (Hima étant considéré comme synonyme de Tutsi). Les opposants sont également appelés « *Iscatani* » (« le Diable ») qu'il faut « *kumesa* » (« lessiver » ou « éliminer »). Au Rwanda, la propagande du génocide utilisait des termes équivalents pour diaboliser Tutsi et Hutu démocrates.

Le régime de Pierre Nkurunziza cherche à recréer un climat d'antagonisme ethnique fondé sur une forme « d'intégrisme hutu ». Dans la campagne, les Imbonerakure marquent d'une croix blanche des maisons de Tutsi et de Hutu démocrates, multipliant les menaces de mort contre tous ceux soupçonnés de refuser le troisième mandat. En deux mois, plus de 110 000

burundais (1% de la population, essentiellement des Tutsi) ont fui vers la Tanzanie, le Rwanda et la RDC.

Le 13 mai, profitant d'une tentative de putsch qui a vite tourné à la journée des dupes, le régime s'est débarrassé des derniers ministres modérés et il a organisé la destruction des radios privées. L'opposition est harcelée, toute forme d'expression divergente muselée. Pierre Nkurunziza et le CNDD-FDD mènent pratiquement seuls une campagne électorale ubuesque qui devrait conduire à une réélection facile du président le 26 juin.

Une pression internationale tragiquement insuffisante

Pour l'ICG, seule une pression internationale très forte pourrait dissuader le régime de basculer définitivement dans la terreur politique, seul moyen de faire réélire Pierre Nkurunziza, alors que tous les sondages d'opinion démontrent son impopularité. L'ICG propose notamment de faire savoir « *aux responsables des services de sécurité burundais que des actes de répression contre la population conduiraient à une enquête de la Cour pénale internationale, une réduction ou une suspension des programmes de coopération policière et militaire des pays européens et des Etats-Unis, des interdictions de visas et l'interdiction pour les officiers en cause de servir dans des missions de maintien de la paix de l'Union Africaine et des Nations Unies* ». Une analyse qui date de deux mois et qui apparaît prophétique.

Lors d'un colloque à Paris le 31 mai, l'avocat Antonin Levy a souligné que le droit est bafoué tous les jours au Burundi et que la plupart des critères qualifiant le crime de guerre sont réunis. Il envisage de déposer une plainte en France contre Pierre Nkurunziza en se fondant sur les règles de compétence universelle s'appliquant contre la torture, qui pourraient permettre la saisine d'un juge d'instruction français et, le cas échéant, le lancement d'un mandat d'arrêt international contre le président du Burundi, comme ce fut le cas contre Omar el-Bechir, le président du Soudan.

L'Union européenne est pour sa part invitée à faire respecter l'article 96 de l'accord de Cotonou, qui prévoit une éventuelle suspension de la coopération européenne en cas de manquement à une obligation découlant du respect des droits de l'homme, des principes démocratiques et de l'Etat de droit.

La Belgique, les Pays-Bas et la France viennent d'annoncer la suppression d'une partie de leur aide au régime, l'Eglise catholique, très puissante au Burundi, se retire de la Commission électorale (CENI) mais les pressions sur Pierre Nkurunziza ne semblent pas entamer sa détermination. Dimanche 31 mai, les chefs d'Etat d'Afrique de l'Est, réunis à Dar es Salaam pour tenter de trouver une issue à la crise burundaise, n'ont finalement proposé qu'un report « *d'au moins un mois et demi* » du calendrier électoral, le temps de reconstituer les conditions d'une compétition démocratique. Pierre Nkurunziza ne s'était pas déplacé mais n'a pas manqué de se féliciter de ce texte timoré « *qui respecte la souveraineté du Burundi* ». Le président rwandais Paul Kagame, visiblement agacé des palinodies de ses collègues, n'avait pas non plus fait le déplacement.

A l'évidence, le président du Burundi est déterminé à arracher une victoire électorale à tout prix. Y compris au risque de se retrouver un jour avec le statut de proscrit, poursuivi par la justice internationale comme criminel d'une guerre menée contre son peuple.

Jean-François Dupaquier

1 - M. Nkurunziza prétend en effet que, même si l'accord d'Arusha et la Constitution limitent à deux les mandats du chef de l'Etat, son premier mandat ne compte pas puisqu'il avait été élu en 2005 par le Parlement, avant d'être réélu au suffrage direct en 2010.

2 - *Les élections au Burundi : l'épreuve de vérité ou l'épreuve de force ?* Rapport Afrique de International Crisis Group N°224, 17 avril 2015.

Développement : qui finance qui ?

À l'approche de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, les négociations mènent tout droit vers une promotion des montages de financement « public-privé », au lieu d'accepter de s'attaquer au sein du cadre onusien au piège de la dette publique et à l'hémorragie fiscale qui frappent désormais tous les pays.

Après celles de Monterrey en 2002 et de Doha en 2008, en juillet aura lieu la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, à Addis Abeba. L'enjeu est de s'entendre sur les modalités de financement des futurs « Objectifs de Développement Durable » (ODD), qui seront définis en septembre pour succéder aux célèbres « Objectifs du Millénaire pour le Développement » (OMD).

Hémorragie

Dans « *Les chiffres de la Dette - 2015* », le Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers-Monde (CADTM) rappelle que le stock de dette extérieure de l'Afrique subsaharienne était de 331 milliards de dollars en 2012, dont 200 milliards de dollars de dette publique en partie liée à l'APD et souvent associée à la mise en place de mesures néolibérales aux conséquences désastreuses pour les peuples. Cette année-là, 15 milliards de dollars ont quitté le continent au titre du service de la dette extérieure publique, et 59 milliards de dollars par le rapatriement « officiel » dans les pays occidentaux des profits des multinationales, dont les activités consistent généralement à piller les ressources locales.

Ce dernier chiffre est toutefois considérablement minoré par un ensemble de mécanismes légaux ou illégaux qui leur permettent de contourner voire frauder l'impôt : estimation après estimation, le chiffre augmente, atteignant 1000 milliards de dollars qui échappent chaque année au fisc des pays en développement (dont 50 milliards pour l'Afrique), par le biais de la corruption, du blanchiment d'argent, et surtout des pratiques d'évitement de l'impôt déployées par les multinationales. C'est la raison pour laquelle une partie de la société civile met plutôt l'accent sur la réforme du système financier et du commerce international ; mais côté pays donateurs, dont la France, les orientations sont sensiblement différentes. Certes, il y a toute la litanie officielle sur « l'importance d'une meilleure mobilisation des ressources internes par des réformes fiscales responsables et une meilleure utilisation des rentes liées à

l'exploitation des ressources naturelles, d'une plus grande transparence et redevabilité de la part des pays partenaires du développement, de la lutte contre l'évasion fiscale et de la suppression des paradis fiscaux »¹. Et il est vrai que la France, avec les autres pays du G20, a demandé à l'OCDE de plancher sur une évolution des règles internationales de fiscalité pour colmater certaines brèches, et propose aux pays en développement un appui technique (comptabilisé en APD) pour le renforcement des capacités de lutte contre la fraude, l'évasion fiscale et la corruption...



Mais en parallèle, elle s'oppose au cadre juridique multilatéral sur les restructurations de dette souveraine que réclame l'Assemblée générale de l'ONU, et à ce que cette dernière se dote d'une instance légitime pour discuter les questions de fiscalité (un espoir de la société civile douché lors de la précédente conférence, en 2008 à Doha, et qui reste une revendication phare). Le gouvernement rejette également de nombreuses possibilités d'évolution législative française à ce sujet au motif de ne pas vouloir menacer la « compétitivité » des entreprises françaises (cf. *Billets* n°242, janvier 2015). Paris est par ailleurs pointée du doigt par le réseau Eurodad qui, dans un rapport de novembre 2014 sur les

politiques des pays européens en matière de lutte contre les flux illicites de capitaux, relève que la France détient le record européen du nombre de conventions fiscales signées avec des pays en développement (72). Etablies au motif d'éviter la double imposition pour les entreprises françaises implantées dans chaque pays signataire, ces conventions contiennent des dispositions qui, selon Eurodad, ont pour effet de « [réduire] le taux de la retenue à la source de 3,2 points de pourcentage en moyenne » et donc de priver ces pays d'autant de ressources fiscales. Et au niveau européen, les APE (Accords de Partenariat Economique) en cours de signature entre l'Europe et les Etats d'Afrique de l'Ouest ne risquent pas non plus d'améliorer les choses : en plus de livrer les entreprises africaines à la concurrence européenne, ils entraîneront une baisse des recettes fiscales estimée à 1,8 milliard de dollars pour les 5 prochaines années (Cf. *Billets* n°235, mai 2014).

Le privé en embuscade

En réalité, la France, comme d'autres bailleurs, cherche surtout à modifier la mesure de l'aide au développement. Pardon : à promouvoir « une vision holistique du financement du développement, prenant en compte l'ensemble des flux concourant au développement des PED afin de favoriser leur complémentarité et d'augmenter leur impact sur le développement local dans une perspective durable ». Austérité oblige, les pays occidentaux cherchent à contourner l'exigence des fameux 0,7% (voir encadré) pour ne pas avoir à augmenter les enveloppes, en mettant en place, à côté de l'APD, d'autres indicateurs complémentaires prenant en compte les flux financiers en direction des pays en développement. Et les chiffres sont alléchants : en 2015, l'APD mondiale était de l'ordre de 125 milliards de dollars selon l'OCDE, alors que selon la Banque Mondiale, le flux d'investissements directs étrangers entrant dans les pays en développement représentait 600 milliards de dollars et les transferts de migrants 400 milliards de dollars.

Une des pratiques avancées par les pays occidentaux est celle du « *blending* », c'est-à-dire « *la mobilisation de financements privés par le biais de subventions et de garanties publiques, notamment à travers le mixage de l'APD avec d'autres financements* », explique un document de positionnement de 137 organisations de la société civile internationale publié fin 2014, juste avant le début des négociations à l'ONU sur le financement du développement. Inquiètes, ces organisations relèvent que ces financements mixtes, loin d'augmenter le financement total grâce au prétendu « effet levier » des fonds publics pour mobiliser des capitaux privés, ont tendance à remplacer des investissements privés qui se seraient faits de toute façon. De plus, les pays destinataires n'ont aucune maîtrise sur leur affectation alors que les intérêts des apporteurs de fonds privés peuvent être en décalage avec leurs priorités et, sans surprise, ils sont peu transparents et transitent généralement par des paradis fiscaux.

Migrants noyés par la finance

Autre pratique en vogue depuis quelques années, tenter d'amplifier et d'orienter les transferts des migrants. Via des mécanismes de mixage avec des fonds publics également (comme dans le fonds migration et développement de la Banque Africaine de Développement créé fin 2009), mais pas seulement. Il s'agit, si l'on en croit le rapport d'orientation de la politique française de 2013 en matière de mobilité, migration et développement, d'« *accroître la transparence du marché des transferts de fonds* », de « *[renforcer] la concurrence sur le marché des transferts de fonds* », de « *[promouvoir] de nouvelles formes de transferts de fonds* », de « *[promouvoir] des produits financiers et boursiers comme instruments de mobilisation de l'épargne* », de « *soutenir les initiatives d'investissement productif et d'entrepreneuriat des migrants* » en « *[promouvant leur accès] aux services financiers existants et [en appuyant] la création de services et produits financiers dédiés* ». Pour les banques, un petit pactole supplémentaire : le potentiel des émissions de transferts des migrants depuis la France était estimé à 9 milliards d'euros en 2013²...

Thomas Noiro et Pauline T.

1 - Agenda du développement post-2015, MAE 2013

2 - Rapport bisannuel sur la stratégie française d'aide au développement au Parlement,

Pour en finir avec les 0,7 %

L'aide publique au développement (APD) est en général présentée comme un instrument politique nécessairement généreux et utile. Certes, de plus en plus d'acteurs de la solidarité internationale conviennent que le concept de « développement » est porteur d'une vision ethnocentrée critiquable, mais ce ne serait qu'une sorte de « moindre mal ». La coalition française Coordination Sud et nombre de ses membres (des associations de développement) dénoncent donc avec constance le fourre-tout que constitue l'agrégat comptable de l'APD... mais sans interroger le bien fondé de cet instrument. L'histoire de l'APD montre pourtant sa filiation avec la politique coloniale, dotée comme elle de programmes financiers et habillée d'une « planification » défendue au titre de l'œuvre civilisatrice : une filiation à peine dissimulée par le changement de nom du ministère des Colonies, devenu ministère de l'Outre-Mer en 1946 avant que les premières indépendances n'amènent le général de Gaulle à créer en parallèle celui de la Coopération en 1959, avec une partie de son personnel. Mais le point de départ le plus pertinent pour parler « d'aide au développement » constitue le discours du président états-unien Truman, en 1949, lorsqu'il évoqua la nécessité « *d'aider au développement du reste du monde* ». S'inscrivant dans la droite lignée du Plan Marshall, où l'équivalent de plus de 100 milliards de dollars actuels furent injectés dans l'économie européenne de 1948 à 1951, ce discours appelait à lutter non pas contre les causes des injustices frappant les populations des pays dits du « Sud », mais contre leurs effets potentiels : il s'agissait de contenir l'expansion du communisme, tout en ouvrant des marchés aux entreprises américaines. Quoique veuillent en faire les associations aujourd'hui, l'aide au développement est ainsi historiquement liée à des enjeux de contrôle politique et économique.

Le chiffre mystère

Bien que les ONG de développement persistent à vouloir en quelque sorte réinventer l'APD, il semble incompréhensible qu'elles continuent de brandir un chiffre-étendard : les fameux 0,7 %. Il s'agit de la part du Revenu National Brut (RNB, dans les faits très proche en valeur du Produit Intérieur Brut, plus connu) que les pays dits « riches » s'étaient engagés à consacrer à

verser comme APD, un plancher que la France tente d'atteindre par tous les moyens (lire pp. 8 à 10). Cet objectif chiffré avait été une première fois évoqué comme « *souhaitable* » par les Nations unies, en 1970, dans la déclaration de la Deuxième décennie du développement, et reste depuis une constante des déclarations de bonnes intentions. Il vient pourtant d'une estimation au doigt mouillé, « validée » ensuite par des calculs universitaires abscons et des négociations politiques. C'est d'abord le Conseil mondial des Eglises, basé à Genève, qui, constatant que la charité ne pourrait pas suffire à lutter contre la pauvreté, a proclamé en 1958 un objectif symbolique : il faudrait que les flux de capitaux publics et privés à destination des pays « pauvres » doublent, donc qu'ils atteignent 1 % de la richesse produite par les pays « riches », au lieu de 0,5 % en 1955. Ces flux privés et publics ont de fait augmenté jusqu'à dépasser les 0,8 % en 1960, année où l'Assemblée générale de l'ONU a repris à son compte l'objectif de 1 %. Deux ans plus tard, des économistes calculèrent que les flux « nécessaires » au « *décollage vers une croissance autosuffisante* » atteignaient justement 1% du RNB de l'époque des donateurs. Ces universitaires ne prescrivirent pas la part de capitaux privés et celle d'aide publique : elles furent le fruit d'années de discussions dans les instances intergouvernementales, qui finirent par s'accorder sur le 0,7 % en APD comme une impulsion publique nécessaire pour atteindre les 1 %. Et depuis la conférence de Monterrey en 2002, ce 0,7 % « souhaitable » est devenu un engagement pour prétendre financer les célèbres Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). L'ironie, c'est qu'en 2005, deux économistes du Center for Global Development, Michael Clemens et Todd Moss, ont repris les calculs réalisés au début des années 60. Avec les mêmes critères, sur la base du RNB de 2003 des pays donateurs, ils ont montré que le besoin en capital « nécessaire » des pays en développement pour initier une « croissance autosuffisante » était inférieur aux flux actuels, et que le financement des OMD nécessitait alors 0,35 % à 0,54 % d'aide, donc moins que le 0,7 % fétiche. La preuve mathématique, si besoin était, que cet objectif ne correspond à rien de valable et qu'il faut agir sur les causes politiques plutôt que de réclamer 0,7 % d'APD.

AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Au Nord comme au Sud, rien de nouveau

La conférence mondiale sur le financement du développement et l'anniversaire de la première loi française sur le développement sont l'occasion de faire le point sur l'aide au développement.

La conférence d'Addis Abeba sur le financement du développement aura lieu un an après l'adoption, en France, de la première Loi d'orientation et de programmation de la politique de développement et de solidarité internationale, sous l'égide de Pascal Canfin, alors ministre délégué chargé du Développement (voir encadré). Mais que faut-il attendre de l'aide publique au développement (APD)?

Vous avez dit aide ?

En 2012, les dépenses comptabilisées en APD française atteignaient 9,4 milliards d'euros selon les chiffres du « *Rapport bisannuel sur la stratégie française d'aide au développement au Parlement* ». La majorité (66%) était de l'aide bilatérale (relevant d'un lien direct avec chaque pays supposément bénéficiaire), les 34% restant passant par des canaux multilatéraux, c'est-à-dire par les institutions internationales du développement. Plus du tiers de l'aide multilatérale est destinée au Fonds Européen de Développement, à la Banque Mondiale et au FMI, institutions spécialisées dans les politiques néolibérales dont on connaît les effets désastreux sur les pays en développement (PED).

Les pays du continent africain restent officiellement les destinataires prioritaires de l'APD bilatérale française : 52,5% de son montant leur a été attribué en 2012, 38,5% rien que pour l'Afrique subsaharienne, considérée dans le rapport annexé à la loi de 2014 comme « *la dernière région du monde où la question du sous-développement se pose à l'échelle du continent* ». Qu'en est-il réellement de cet « effort » financier ?

La majeure partie de l'APD bilatérale à destination de l'Afrique subsaharienne (43%) ne correspond à aucun flux financier entrant en Afrique : ce sont des « *actions sur la dette* ». L'Afrique bénéficie ainsi de plus de 90% des actions sur la dette réalisées par la France, notamment via les C2D (Contrats de désendettement et de développement).

Il s'agit du refinancement par dons d'échéances remboursées : le remboursement reste dû, mais les montants sont ensuite réaffectés à des projets dont les entreprises françaises implantées dans les pays concernés ne manquent pas de capter les marchés (Cf. Billets n°203, juin 2011). Alors que cette dette a souvent été contractée par des gouvernements illégitimes et corrompus, et que son remboursement ne devrait donc pas être exigé, la France a inventé ce mécanisme au moment où d'autres pays bailleurs accordaient des remises de dette. Elle se permet même de comptabiliser en APD les montants de cette pseudo-annulation... pour les recomptabiliser lors du refinancement par dons. A tous les coups on gagne !

Dons et contre-dons

Le reste de l'APD bilatérale affectée à l'Afrique subsaharienne est composée de prêts plus ou moins bonifiés (20%), autrement dit des aides au réendettement, et de dons à hauteur de 37%, part relativement faible pour le continent le plus pauvre du monde. Mais ces « dons » sont surtout un fourre-tout sans nom. Ils comprennent l'assistance technique (9% de l'APD totale), autrement dit les frais de fonctionnement des services de coopération et les impressionnants salaires qui nourrissent l'épargne d'expatriés français, les frais d'écologie c'est-à-dire liés aux études en France d'étudiants originaires de pays en développement (8%), les frais liés aux réfugiés (1,5%, mais 5% pour l'APD totale dédiée à l'Afrique subsaharienne), mais aussi le financement d'établissements scolaires français à l'étranger (en grande partie fréquentés par des expatriés), de la recherche française sur le développement, ou encore une partie des intérêts des réserves de change des pays de la zone franc CFA obligatoirement placés au trésor français...

Ces chiffres nuancent considérablement la générosité affichée par la France pour « *lutter contre la pauvreté* » ! D'ailleurs,

seuls 16% de l'APD bilatérale sont destinés aux « *Pays les Moins Avancés* », plus des deux tiers étant destinés aux pays à revenus intermédiaires, en premier lieu ceux de la tranche supérieure (5 des 10 premiers pays bénéficiaires en font partie : Brésil, Chine, Tunisie, Afrique du Sud, Mexique).

Revers d'une bien terne médaille

Au-delà des chiffres, les effets de l'aide sur le terrain peuvent se révéler néfastes aux pays « bénéficiaires ». Dans le domaine économique, les finalités de l'APD sont plus souvent d'ouvrir les économies locales aux marchés internationaux que de développer leurs capacités à répondre aux besoins des populations. En matière agricole, derrière des objectifs louables de promotion d'« *une agriculture familiale, productrice de richesses et d'emplois, soutenant la production vivrière* », le rapport annexé à la loi sur le développement de 2014 prévoit que la France « *accorde la priorité à l'amélioration des capacités de production et du fonctionnement des marchés de matières premières agricoles* » et « *s'efforce d'accroître la capacité des pays partenaires à satisfaire les normes sanitaires qui conditionnent l'accès aux marchés européens et internationaux* ».

Sans compter les effets culturels et sociaux pervers de l'APD désormais largement documentés : alimentation de la corruption, orientation du développement selon les normes et les critères des donateurs, focalisation des administrations et de la société civile sur les financements extérieurs, encadrement des populations par une armée d'experts internationaux, et au final, création et entretien d'effets de dépendance.

Malgré l'implication d'acteurs convaincus du bien fondé de leur action sur le terrain, cette politique, régulièrement l'objet de réformes techniques mais sans remise en cause de

ses fondements, apparaît donc inefficace voire contre-productive vis-à-vis de ses objectifs officiels de lutte contre la pauvreté. D'autant que face aux nuisances et aux pertes financières dont souffrent les pays dits « en développement », l'APD ne représente qu'une goutte d'eau (voir p. 6).

Aide... au retour sur investissement

Au-delà des bons sentiments affichés, l'APD se révèle être un des outils de la captation des ressources de l'Afrique au profit des entreprises des pays donateurs. Si l'aide liée en tant que telle n'est plus d'actualité (bien qu'elle n'ait pas complètement disparu, avec 273 millions d'euros de « prêts liés » comptabilisés en APD en 2013¹), les exigences de retours sur investissement reviennent en force et de manière décomplexée. La « diplomatie économique » chère à Laurent Fabius doit aussi devenir un « réflexe économique » en matière de politique de développement : en 2014, dans son rapport bisannuel sur la stratégie française d'aide au développement au Parlement, le ministère des Affaires étrangères expliquait qu'« il s'agit de rechercher [...] les moyens de conjuguer le soutien à des projets de développement et la création d'un écosystème favorable aux intérêts français ».

Le volet expertise de l'APD est un des bras armés de cette promotion des intérêts économiques français. Il permet, selon le même rapport, « le rayonnement de notre modèle d'organisation de la société et de nos valeurs » et, selon le rapport annexé à la loi sur le développement de 2014, de « favoriser une convergence des normes économiques, sociales et environnementales » pour que le

développement des pays bénéficiaires « ne se traduise pas par un dumping social ou écologique ». Noble motivation... qui ne doit pas faire oublier que cette normalisation est aussi défendue comme un « avantage comparatif » pour les entreprises françaises². L'expertise représente aussi (surtout ?) un marché juteux : le rapport bisannuel sur la stratégie française d'aide au développement au Parlement de 2014 précise que « la demande internationale d'expertise constitue un marché concurrentiel s'élevant à plusieurs dizaines de milliards d'euros chaque année ».

« conjuguer le soutien à des projets de développement et la création d'un écosystème favorable aux intérêts français »

Ce sont d'ailleurs les pays émergents, au taux de croissance élevé sur lequel lorgnent les entreprises françaises, qui sont les premières cibles de la stratégie française d'expertise. Le Document cadre de 2011 « Coopération au développement : une vision française » en dit long sur les finalités de l'APD : « la coopération avec les pays émergents mobilise principalement des prêts peu ou pas bonifiés [...]. Ces concours font office de point d'entrée pour les coopérations techniques et la promotion d'expertise, de savoir-faire et de technologies [...]. Ces coopérations se prolongent naturellement par le dialogue stratégique international [...] où les coopérations concrètes, le partage d'expertise, la meilleure connaissance mutuelle des acteurs et des actions conjointes en pays tiers doivent favoriser l'émergence de positions partagées sur les grands enjeux internationaux ». Amen.

Aide au rayonnement de la France

Selon le 1er article de la loi de 2014, la politique française de développement « concourt à la politique étrangère de la France et à son rayonnement culturel, diplomatique et économique ». Ce n'est que la confirmation d'un fait établi. L'APD a toujours été liée aux intérêts des pays donateurs : de son apparition au lendemain de la 2^{de} guerre mondiale avec le Plan Marshall, à sa mise en place par la France lors de la décolonisation, manière de maintenir sa tutelle sur les pays nouvellement indépendants. Aujourd'hui encore, selon l'OCDE, près de la moitié de l'APD bilatérale française est affectée à d'anciennes colonies, les trois quarts pour le seul continent africain.

La place que tient la culture – presque 1/5^{ème} de l'APD bilatérale en 2012 – dans la politique française de développement est symptomatique. Il s'agit de développer une vraie « diplomatie d'influence », via la promotion de la langue française, l'audiovisuel et les médias, via la recherche (« diplomatie scientifique ») ou le réseau d'établissements culturels et scolaires français à l'étranger... Derrière la volonté de promouvoir la vision française du monde, les intérêts économiques rôdent toujours. Comme l'assène Jacques Attali dans le rapport « La francophonie et la francophilie, moteurs de croissance durable » qu'il a remis à François Hollande en août 2014, « penser la francophilophonie économique, c'est utiliser l'outil de la langue française et de la culture dont elle est porteuse en tant que levier de croissance et d'influence », avant de préciser que « les pays francophones et francophiles produisent aujourd'hui 16% du PIB mondial et possèdent 14% des réserves mondiales de ressources naturelles ».

Lors de l'examen de la loi sur le développement en février 2014, Pascal Canfin avait déclaré devant l'Assemblée nationale que « l'objectif de l'aide, c'est de permettre aux pays bénéficiaires de pouvoir un jour s'en passer », plagiant le Burkinabè Thomas Sankara qui, lui, avait joint les actes à la parole. Mais la France est-elle capable de s'en passer ?

Pauline T.

1 - Politique française en faveur du développement, Document de politique transversale - Projet de loi de finances 2015, MAE

2 - Voir *Françafrique, la famille recomposée* (Syllepse, 2014), p. 186

Loi sur le développement : un piège à com'

Le 7 juillet 2014 a été votée la Loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale (Cf. *Billets* n°237, juillet-août 2014). Une première historique en France pour Pascal Canfin, ancien ministre délégué chargé du Développement, pour qui cette loi scellait la naissance d'une nouvelle ère, celle du contrôle démocratique de la politique française de développement.

Un an après le vote et la mise en place de mesures cosmétiques telles que la création d'un Conseil National du Développement et de la Solidarité Internationale, sans aucun pouvoir mais bien pratique pour légitimer la politique de développement en se réclamant de la société civile, ou la mise en ligne d'un site internet dédié à un semblant de transparence sur l'aide, force est de constater qu'aucune refondation de l'APD n'apparaît à l'horizon, et que tout cela était surtout une histoire de com' !

Aide militaire au développement

Pour tenter de gonfler artificiellement le montant de son Aide publique au développement (APD), la France aimerait y inclure une partie de ses dépenses militaires...

Au sein de l'OCDE, le Comité d'Aide au Développement (CAD), composé des 29 pays figurant parmi les principaux donateurs historiques (donc sans la Chine, qui n'est pas membre de l'OCDE), édicte les règles auxquelles sont censés se conformer les pays membres s'agissant du calcul de l'aide au développement. A ce jour, celles-ci sont assez restrictives en matière militaire : il n'est possible de comptabiliser que le financement des missions de maintien de la paix de l'ONU dans la limite de 7 % ainsi que « les dépenses afférentes à l'utilisation des forces armées des donateurs pour acheminer l'aide humanitaire », mais sont exclus de ce domaine « le financement de matériels ou de services militaires » ou « les activités de lutte contre le terrorisme », comme la majeure partie des dépenses militaires, à l'exception de « certaines activités utiles au développement et répondant à une définition bien précise qui sont menées dans le cadre d'opérations de maintien de la paix ». La majeure partie de la coopération militaire ne peut pas à l'heure actuelle être comptabilisée en APD, notamment la mise à disposition permanente d'officiers français qui, au nom d'un prétendu renforcement de l'État de droit, occupent des postes stratégiques de conseillers au sein d'armées de dictatures violentes (Togo, Gabon, Tchad, Guinée Equatoriale, etc).

Bientôt les Opex ?

Mais certaines restrictions pourraient disparaître. Après avoir échoué à faire financer ses opérations extérieures (Opex) au Mali et en Centrafrique par l'Union européenne, après avoir vu recaler sa proposition d'exclure le coût des Opex du calcul des déficits publics (officiellement plafonnés à 3 % du produit intérieur brut depuis le traité de Maastricht), la France (mais aussi la Belgique ou le Portugal) fait pression au sein du CAD pour une modification des règles qui lui permettrait d'inclure une partie de ses expéditions militaires dans le calcul de son APD. « *Nous essayons de mettre en place un nouvel indicateur, "le soutien officiel total au développement" qui viendra en complément de l'indicateur de l'aide publique au développement, mais prendra en compte plus largement certains types de financements, tels que les fonds privés ou les dépenses d'intervention militaire pour*

le maintien de la sécurité », reconnaît Erik Solheim, président du CAD (*Euractiv.fr*, 20/11/2014). Les discussions portent sur la nature des activités militaires qui pourraient être intégrées.

En février, la secrétaire d'État au développement, Annick Girardin, affichait son optimisme : « *Nous avons discuté de ce volet sécuritaire à l'OCDE et de plus en plus de pays sont sensibles à nos arguments. Je pense qu'on peut y arriver* » (*Euractiv.fr*, 17/02). Mais si l'on en croit Julia Benn, Chef de la division des statistiques et du financement du développement de l'OCDE, « *les membres du CAD restent très prudents et je ne vois pas comment il pourrait y avoir un élargissement majeur de l'APD aux opérations militaires bilatérales* ». Sans compter que les autorités françaises n'en restent pas là : « *Paris propose de changer les règles de l'OCDE qui interdisent de financer des équipements militaires au titre de la formation des armées africaines* », rapporte *Le Monde* (17/12). Mais il semble « *difficile de comptabiliser l'achat d'armes et de matériel militaire comme une dépense de solidarité internationale* » avait répondu Erik Solheim (*Euractiv.fr*, 17/02). Les autres pays européens ne comprennent décidément rien en matière de « développement ». C'est sans doute qu'ils n'ont pas la chance d'avoir autant de militaires qui se rêvent encore en gouverneurs coloniaux...

APD couleur kaki

Dans le fourre-tout des programmes budgétaires censés organiser les contributions à la « *politique française en faveur du développement* », la couleur kaki est déjà présente. Sans surprise, on trouve dans le Document de politique transversale à ce sujet les contributions versées pour « *le financement des opérations de maintien de la paix (OMP) décidées par l'ONU comptabilisées à hauteur de 6% au titre de l'aide publique au développement, conformément aux directives de l'OCDE* », ou encore « *des crédits (...) versés à deux écoles pour la formation au maintien de la paix en Afrique de l'Ouest (l'école de maintien de la paix au Mali et l'EIFORCE au Cameroun)* » et quelques actions présentables (déménagement, santé...) de la Direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD, ex-coopération

militaire). On trouve aussi le financement de missions de formation et de conseil pour les forces de l'ordre... celles-là mêmes qui peuvent réprimer les mouvements populaires pour préserver des régimes autoritaires. Mais pas d'inquiétudes ! La DCDS « *se concentre sur des projets définis en partenariat (...) dans le domaine du maintien de la paix, du renforcement de l'État de droit et de la sécurité intérieure* ». Évidemment, ce n'est pas de notre faute si l'obsession de la « *sécurité intérieure* » l'emporte sur « *le renforcement de l'État de droit* » chez certains de nos partenaires... Dans le même ordre d'idées, on note des crédits de la gendarmerie nationale relevant de l'APD pour 31,6 millions d'euros en 2013 et 2014 (44 M€ prévus pour 2015), sur lesquels le *Document de politique transversale* reste très pudique, puisqu'on ne sait pas à quoi ils correspondent.

Influence au tambour

Sont également mentionnés deux programmes liés à la Défense. Au sein du programme « *Préparation et emploi des forces* », sont comptabilisés les frais liés à la « *conduite d'actions civilo-militaires menées au profit des populations* ». Or celles-ci (constructions d'un pont, réparation d'une école ou d'un puits, etc) ont surtout pour fonction, comme le mentionne le document, de « *faciliter l'action opérationnelle des forces* », c'est-à-dire de faire accepter la présence des troupes françaises en opérations extérieures et éviter qu'elles ne soient perçues comme des forces d'occupation. Enfin, on trouve dans le programme « *environnement et prospective de la politique de Défense* » (qui a pour vocation de contribuer « *à adapter l'outil de défense notamment en contribuant à la stratégie d'influence de la France, à la protection et au soutien des intérêts français et européens au travers d'actions opérationnelles, notamment en termes d'industrie, de technologie et de diplomatie de défense* ») 30 millions d'euros que la France verse annuellement à Djibouti depuis 2003 pour maintenir sa base militaire dans le pays. La somme (composée d'impôts, taxes et redevances versées par les Forces françaises à Djibouti, de dons de matériels militaires et d'une contribution directe au gouvernement djiboutien) est ainsi comptabilisée comme de l'APD ! Défense de rire...

Raphaël Granvaud

PRÉSIDENTIELLE AU TOGO

Une histoire de fraudes massives sous couvert des médias français

Sans surprise, Faure Gnassingbé le président sortant a été déclaré « vainqueur » de la présidentielle du 25 avril 2015 au Togo. Un scrutin marqué par des fraudes, l'implication complice de certains médias français et surtout la reconnaissance hâtive des résultats par la France et l'Organisation internationale de la francophonie (Oif).

La présidentielle du 25 avril dernier au Togo a rendu son verdict. Faure Gnassingbé, fils de feu Eyadéma Gnassingbé avec qui il totalise 48 ans de règne sur ce petit pays de l'Afrique de l'ouest (record mondial après la Corée du Nord), a été crédité de 58,75% des suffrages, contre 34,95% à son principal challenger, l'opposant Jean-Pierre Fabre. Ce dernier rejette les résultats proclamés de « façon scandaleuse » par la Commission électorale nationale indépendante (Céni) et reconnus par la Cour constitutionnelle. Et pour cause.

Fraudes massives, irrégularités abondantes

L'opposition togolaise dénonce encore une fois, des « irrégularités, des pressions directes, des achats de conscience » et surtout, des « bourrages d'urnes » durant la présidentielle du 25 avril dernier dans une vingtaine de villes et village du pays. Dans la préfecture de la Binah (nord-est du Togo), la Céni a constaté un dépassement de « 1120 voix ». Une situation que l'opposition et plusieurs journalistes présents dans cette localité le jour du scrutin expliquent par le vote massif d'étrangers venus du Bénin.

« Un reporter [...] a constaté de visu, dans le canton de Kéméri-Kétao, des distributions de billets de banque, notamment derrière la gare de Kétao, vers la mi-journée. Des recoupements révéleront plus tard que ce sont des étrangers venus voter qui se partagent leur cagnotte. Une cagnotte offerte par Massina Yotrofeï, décrié pour son présumé passé de bourreau à l'Agence nationale des renseignements (Anr) et qui dirige depuis quelques mois la gendarmerie nationale », révèle le média en ligne, *afrikaexpress.info* (19/05/2015).

Dans la préfecture de Pagouda (au nord également), des représentants de l'opposition ont été chassés de plusieurs bureaux de vote. Pire encore, dans le Dankpen, des bulletins estampillés "SPECIMEN" ayant certainement servi à

la campagne électorale ont été retrouvés dans les urnes. « Nos représentants ont dénombré 17 bulletins de ce genre lors des opérations de dépouillement dans cette ville », affirme Jean-Pierre Fabre.

« Nous sommes en possession aujourd'hui, des procès-verbaux des résultats délivrés à nos représentants dans les bureaux de vote. Les travaux de décompte des voix, entrepris par notre centre de compilation, confirment les innombrables et graves irrégularités dénoncées par CAP 2015 dans plusieurs Céli de la partie septentrionale du pays, notamment les Céli de Tône, Cinkassé, Kozah, Binah, Danpken, Bassar, Tchamba, Blitta, Sotouboua et Plaine de Mô », soutient M. Fabre dans un courrier envoyé à la Céni, le 28 avril 2015.

Mais, le nord du Togo n'a pas eu le privilège des fraudes durant cette présidentielle. Dans les préfectures de Yoto, Zio et Bas Mono, des distributions massives de cartes d'électeurs avec leurs corollaires de votes par procuration ont été constatées.

Médias français à contribution

Dans ce registre, France 24 a été la première à s'illustrer. Au soir de la présidentielle du 25 avril 2015, alors que les dépouillements sont à peine finis, la chaîne de télévision française annonce « Faure Gnassingbé favori » puis quelques minutes plus tard, « Faure Gnassingbé largement en tête sur toute l'étendue du territoire ». Une opération rondement menée par Emmanuelle Sodji, la correspondante locale qui collabore aussi avec TV5 Monde. Par quelle magie cette journaliste a pu prédire la victoire du président sortant alors que quatre jours plus tard, la Céni institution pourtant composée d'experts en matière électorale, cafouillait encore à donner des résultats fiables ?

Le journal *Le Monde* aussi, par l'intermédiaire de son envoyé spécial, Christophe Chatelot, s'est montré particulièrement partial durant cette



présidentielle. Il fut l'un des rares reporters occidentaux à trouver « Faure Gnassingbé très populaire » et l'opposant Jean-Pierre Fabre, « un homme seul ». Le 30 avril 2015, après son départ du Togo, Christophe Chatelot reprend les déclarations de Mohamed Ibn Chambas représentant spécial de l'Onu en Afrique de l'ouest qualifiant le scrutin de « crédible, libre et transparent ». Pour qui connaît le rôle de M. Chambas, le plus pro gouvernement togolais des émissaires onusiens, alors à la tête de la Cédéao, dans la tragicomédie de 2005 avec sa présidentielle et son lot de massacre de civils, une telle déclaration mérite quelques nuances.

Ces prises de position de Christophe Chatelot n'étonnent guère tant l'accointance entre le journaliste et Gilbert Bawara, le ministre togolais de l'Administration territoriale, est un secret de polichinelle. Il a été plusieurs fois reçu en grande pompe par l'officiel togolais à Lomé avec Yérim Seck de *Jeune Afrique*.

Et d'ailleurs, ce dernier et sa rédaction n'étaient pas en reste. Connus pour sa légèreté et ses acrobaties avec les dictateurs africains, le magazine panafricain s'est investi dans la présidentielle avec une interview à la gloire de Faure Gnassingbé réalisée par François Soudan et des articles du même

En bref

acabit qu'on croirait rédigés par la cellule communication de la présidence du Togo. Comme des moutons de Panurge, Itélé, Le Point, L'Express... ont largement repris les informations distillées par ses personnages qui servent allègrement la dictature dynastique et presque cinquantenaire de la famille Gnassingbé. De là dire que des millions d'euros du contribuable togolais ont encore changé de mains, il n'y a qu'un pas à faire (Le Togo a passé des publi-reportages dans Le Point et L'Express durant la période électorale). Pour service rendu ?

Bref, la présidentielle du 25 avril 2015 au Togo n'est que la résultante du refus obstiné de Faure Gnassingbé de faire de réformes constitutionnelles et institutionnelles dans son pays. Scrutin uninominal à un tour, composition biaisée des instances d'organisation et de proclamation des résultats, débauche d'argent du pouvoir sans aucun contrôle de la cour des comptes...

Augustin Taupenas

Vu à la télé

Dans sa chronique du 2 mai sur RFI, Jean-Baptiste Placa rapporte l'amusant spectacle auquel ont pu assister les téléspectateurs togolais, après les élections présidentielles : « *A vrai dire, l'on est mal à l'aise pour parler du Togo comme d'une démocratie. Ce 28 avril dans le décompte du résultat des commissions électorales locales, l'on en était à à peine 15 circonscriptions sur les 42, lorsqu'en catimini, le président de la CENI s'en est*

allé proclamer la victoire du président sortant dans la présidentielle du 25 avril. Était-ce un oubli ou un stratagème ? Toujours est-il que Taffa Issoufou Tabiou, le président de la CENI, avait convoqué à la même heure une séance plénière. Les membres de la commission l'attendaient donc dans une autre salle. La diffusion de la proclamation venait de commencer en direct à la télévision nationale, quand [...] Francis Pedro Amuzun, vice-président de la dite CENI surprend son président en train de donner des résultats. Il l'interpelle alors en le tutoyant, lui demande à quoi il joue et d'où il sort ces résultats étant donné que la commission n'a pas encore fini le décompte. Dans son affolement, le présentateur, complice ou victime, demande précipitamment à la régie de couper la diffusion, ce qui est fait. Mais tous les spectateurs togolais et ceux qui à l'étranger suivaient alors cette chaîne en avaient suffisamment entendu pour comprendre que la présidentielle au Togo, cette année encore, se soldait par ce que d'aucuns (...) s'empressent de qualifier d'embrouille. » Une fois le studio sécurisé par les forces de sécurité et le vice-président éloigné manu-militari, la proclamation reprend. La diplomatie française a d'abord simplement « pris note » de ces résultats. Mais une fois ceux-ci avalisés par la cour constitutionnelle togolaise, François Hollande s'est empressé d'adresser ses « sincères félicitations » à son homologue, de même que la secrétaire générale de la Francophonie.

Ça mange pas de pain

En 1825, Haïti a dû acheter son indépendance pour 150 millions de francs-or, sous la menace d'une invasion militaire et d'une restauration de l'esclavage. Une dette que le pays n'a fini de payer qu'en 1947 et qui l'a maintenu dans le sous-développement. Depuis trente ans en France, la question des réparations piétine. Hollande a commémoré à sa façon les crimes de l'esclavage le 10 mai dernier, alors qu'il inaugurerait à Pointe-à-Pitre en Guadeloupe, le Mémorial ACTe, centre de mémoire de la traite et de l'esclavage. Comme le rapporte Le Monde (18/05), « *il a rappelé "la nature irréparable du crime de l'esclavage", reprenant à son compte les mots d'Aimé Césaire, il a ensuite donné l'impression d'annoncer le contraire. Évoquant l'indemnisation à hauteur de 150 millions de francs or exigée par la monarchie française, sous le règne de Charles X (1825-1830), à la jeune République haïtienne, indépendante depuis 1804, pour dédommager les propriétaires d'esclaves devenus libres, le chef de l'Etat a évoqué une "dette que certains ont appelée rançon d'indépendance et qui, à n'en pas douter, compromet l'avenir du pays. (...) Quand je viendrai à Haïti, j'acquitterai à mon tour la dette que nous avons", a-t-il alors ajouté.* » On imagine les espoirs que cette promesse a pu susciter. Jusqu'à ce que l'Élysée précise qu'il s'agissait d'une « dette morale »... et donc d'une réparation symbolique.

Soutenez-nous : abonnez-vous !

Billets d'Afrique et d'ailleurs

Édité par Survie, 107 Bd de Magenta - 75010 Paris. Tél. : 01 44 61 03 25
11 numéros par an pour tout savoir sur la face cachée de la politique de la France sur le continent africain et les jeux troubles de la « Françafrique ». Au long de ses 12 pages, Billets d'Afrique décortique ainsi les principaux faits de l'actualité franco-africaine pour en proposer une analyse critique originale.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

• France : 25 € (faibles revenus: 20 €) • Etranger et DOM-TOM : 30 €

• Abonnement numéroté (envoi par courriel, mêmes tarifs) : cochez

Modalités de paiement :

• Chèque bancaire ou postal à l'ordre de Survie

• Virement bancaire (IBAN : FR76 4255 9000 0321 0217 7520 939, au Crédit

Coopératif) : préciser l'objet sur l'ordre de virement

Vous pouvez également payer en douze échéances, ou par trimestre grâce au prélèvement automatique. Nous contacter.

Plus d'information sur <http://survie.org> ou à contact@survie.org

Bulletin fondé par François-Xavier Verschave
Directrice de la publication: Odile Biyidi Awala.
Directeurs de la rédaction: Thomas Noiro et Mathieu Lopes
Comité de rédaction: S. Courtoux, R. Granvaud, D. Mauger, O. Tobner, R. De Benito, F. Tarrit, Y. Thomas
Ont participé à ce numéro : JP. Dupaquier, Pauline T., Augustin T.
Photos sous licence Creative Commons de: Thomas Noiro (p.1), Parco Moggolio (p.6), Rachel Strohm (p.11)
Association Survie,
107, Bd de Magenta
F75010 Paris
Tél. (+33) 1 44 61 03 25 - Fax (+33) 1 44 61 03 20
<http://survie.org>
Commission paritaire n° 0216G87632
Dépôt légal : juin 2015 - ISSN 2115- 6336
Imprimé par Imprimerie 3 A
7, rue Marie Pia - 91 480 Quincy-sous-Sénart

Contact de la rédaction :
billetsdafrique@survie.org